23èmes Entretiens du Centre Jacques Cartier

A vos MARC!

modes alternatifs de règlement des conflits

Vendredi 19 novembre 2010 de 9 h 00 à 17 h 30



Amphithéâtre Malraux - rue Rollet 69008 Lyon www.centrejacquescartier.com



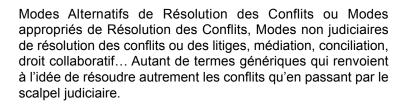








23^{èmes} Entretiens du Centre Jacques Cartier 19 /11/ 2010



Au Québec, même les tribunaux favorisent des approches de médiation et de conciliation.

Face à la volonté affichée des législateurs de voir diminuer les recours aux tribunaux, que ce soit pour des raisons budgétaires, pragmatiques, philosophiques..., l'avocat doit repenser son exercice professionnel, s'approprier ce droit processuel, l'intégrer à sa pratique. Penser MARC doit devenir un réflexe, un état d'esprit.

Une chose semble inéluctable : si les avocats ne vont pas au devant des MARC, les MARC trouveront preneurs en dehors des professionnels du droit que sont les avocats.

D'aucuns diront que tout naturellement l'avocat, professionnel du droit, est le mieux placé de par ses compétences et son expérience pour utiliser les MARC, mais, dans la pratique, qu'en est-il ? Est-ce applicable dans tous les conflits (familiaux, commerciaux, administratifs...)?

L'objet de ce colloque est d'avoir des regards croisés d'avocats de différents pays, notamment du Canada et de la France, sur l'état de la législation en la matière, les applications pratiques, de partager leurs expériences, de réfléchir sur le rôle de l'avocat et la place des MARC dans son champ d'intervention.

Autant de questions que nous vous proposons d'étudier selon une approche pluridisciplinaire et ouverte.

8h30 : Accueil

Maître Myriam PICOT, Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Lyon

9h00 – 9h30 : La médiation : aspect historique, le choix de la justice publique ou privée

Monsieur Hervé LEUWERS, Professeur d'histoire moderne - Université Lille 3

9h30 – 9h45 : Typologie des Modes Alternatifs de Résolution des Conflits

Madame Marie-Claire RIVIER, Professeur de droit - Université Lyon 2, responsable du master médiation

9h45 - 10h10 : L'accessibilité à la Justice et le rôle de l'avocat

Monsieur le Bâtonnier J. Michel DOYON, Barreau du Québec, responsable scientifique

Maître Nabil ANTAKI, Professeur de droit – Université de Montréal – Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI)

La règle de droit constitue un des fondements de notre société libre et démocratique. Cependant, sans accès concret à la justice, la règle de droit perd de sa pertinence sociale. L'avocat a une responsabilité sociale à jouer dans l'accès des citoyens à la justice. Les modes alternatifs de résolution des différends constituent des modes d'accès à la justice à privilégier.

Pourquoi ces avenues de solution ne sont-elles pas plus utilisées malgré leurs avantages ?

Comment développer son marché et répondre aux besoins des clients ? La médiation conventionnelle ne se développe pas au rythme qu'on souhaiterait. Les recherches récentes ont identifié plusieurs raisons dont plusieurs relèvent d'un décalage prononcé entre les techniques enseignées et les besoins de la clientèle. L'industrie de la médiation doit se remettre en question.

10h10 – 10h45 : Le financement de l'accès au droit : le système d'aide juridique, l'assurance juridique, les crédits d'impôt et la détaxation

Maître Marc SAUVÉ, Directeur du Service de recherche et législation, Barreau du Québec, Responsable scientifique

Maître Frédérique PENOT, Avocate au Barreau de Lyon, membre du Conseil de l'Ordre, Déléguée Générale auprès des acteurs sociaux, responsable scientifique

L'accès à la justice comporte un obstacle économique pour une grande partie de la population. Les plus démunis peuvent compter sur un système d'aide juridique public qui couvre les services juridiques de base. Il y a aussi des services « pro bono » gratuits et dispensés par les avocats. D'autres mécanismes doivent être mis en place pour favoriser l'accès à la justice : les crédits d'impôt, l'assurance protection juridique, la détaxation, etc.

10h45 - PAUSE

11h00 – 11h50 : La médiation en matière administrative et judiciaire

Maître Hélène DE KOVACHICH, Présidente du Tribunal administratif du Québec

Maître Louise OTIS, ancienne Juge à la Cour d'appel du Québec, médiateure et arbitre

Maître Béatrice ARNOULD, Avocate au Barreau de Lyon, présidente de la commission droit public au Barreau de Lyon

Monsieur Jacques ROUVIERE, Président du Tribunal Administratif de Lyon

Le Tribunal administratif du Québec constitue un tribunal administratif distinct de l'administration publique et des tribunaux judiciaires. Il est chargé de décider des recours formulés par les citoyens à l'encontre des décisions rendues par l'administration publique. Le Tribunal administratif du Québec est convaincu des avantages de la conciliation sur le plan de l'accessibilité et de la célérité. Il privilégie ce mode de règlement chaque fois que la nature du litige s'y prête. La conférencière illustrera cette pratique en soulignant les avantages pour les citoyens et pour la justice.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, les tribunaux judiciaires au Québec mettent en application la médiation judiciaire. Dans le cadre de ce processus, le juge n'est pas là pour juger mais plutôt pour travailler avec les parties afin d'identifier les valeurs, les besoins communs et pour trouver des solutions. Les parties s'engagent à respecter le principe de confidentialité. Le conférencier illustrera l'application de la médiation judiciaire au Québec en mettant en relief ses nombreux avantages ; la médiation et la conciliation constituant des approches qui sont adoptées même dans le forum judiciaire au Québec.

Les conférenciers français évoqueront la réflexion menée par la commission droit public du Barreau de Lyon avec les juridictions administratives pour mettre en place la médiation administrative à l'heure où le Médiateur de la République dans son dernier rapport relevait la méconnaissance de leurs droits par les administrés, leur angoisse face à la complexité croissante de la loi et la diffusion toujours plus grande et prégnante d'un sentiment d'injustice.

12h05 - 12h20 : Questions & Réponses

12h20 - DEJEUNER LIBRE

13h30 - 14h10 : La médiation familiale

Maître Suzanne GUILLET, Avocate au Barreau du Québec

Maître Pascale GOUGAUD, Avocate au Barreau de LYON, présidente de la commission droit des personnes au Barreau de Lyon

La médiation familiale constitue un mode de résolution des conflits qui fait appel à un médiateur impartial qui intervient auprès des conjoints pour les aider à négocier une entente équitable et viable, répondant aux besoins de chacun des membres de la famille et faisant l'objet d'un consentement libre et éclairé. Les conférenciers illustreront les cas d'application de ce mode de résolution de conflits au Québec et en France en identifiant les principaux avantages, les principales difficultés et les zones possibles d'amélioration.

14h10 - 14h50 : La médiation en matière commerciale

Maître Olivier DESPRÉS, Avocat au Barreau du Québec

Maître Chantal BITTARD, Avocate au Barreau de LYON, membre du Conseil de l'Ordre

Les conférenciers traiteront des avantages de la médiation en matière commerciale et insisteront notamment sur le choix du médiateur, l'élaboration de la convention de médiation et l'établissement des honoraires du médiateur. Ils illustreront l'application de la médiation commerciale par des cas pratiques au Québec et en France.

14h50 - 15h30 : Le droit collaboratif

Maître Miville TREMBLAY, Avocat au Barreau du Québec

Maître Laurence JUNOD-FANGET, Avocate au Barreau de Lyon, présidente de la commission mode alternatif de résolution des litiges au Barreau de Lyon, responsable scientifique

Dans l'intérêt des citoyens et de la justice ainsi que pour assurer l'avenir des avocats, il faut passer du paradigme adversatif à la collaboration. Dans le cadre de ce processus participatif de résolution des conflits, le rôle de l'avocat se transforme. Il y a une nouvelle relation qui s'installe entre l'avocat et son client. L'avocat joue un rôle actif avec les parties dans la recherche de solutions.

Il agit comme négociateur, est appelé à partager l'information avec l'autre et à poser des gestes concrets pour créer un climat de confiance afin de trouver des solutions satisfaisantes. Les conférenciers feront état des avantages de cette approche en illustrant son application en France et au Québec.

15h30 - 16h10 : La directive européenne 2008/52/CE sur la médiation civile et commerciale

Maître Michel BENICHOU, Avocat au Barreau de Grenoble, chef de délégation française auprès du Conseil des Barreaux Européens (CCBE)

La Directive 200/52/CE du Parlement et du Conseil Européens en date du 21 mai 2009 contraint, en ses articles 12 et 13, les Etats membres à légiférer sur la médiation civile et commerciale avant le 21 mai 2011. La FRANCE n'a pas encore transposé la Directive.

Il conviendra d'examiner, compte-tenu de la Directive, les projets du Gouvernement quant à la transposition et envisager, d'ores et déjà, la prochaine étape consistant en l'évaluation de la Directive et surtout son élargissement.

Quelle sera la place des avocats dans ce processus ?

16h10 – 16h50 : La réforme du Code de procédure Civile au Québec : une ouverture sur les modes de règlement des différends et la situation en France

Maître Marie-Claire BELLEAU, Professeur de droit - Université Laval Québec

Maître Hervé CROZE, Professeur de droit - Université Lyon 3, Avocat au Barreau de Lyon

Le Québec envisage une réforme en profondeur de son Code de procédure civile. L'oralité et la proportionnalité sont au coeur de cette réforme qui avait déjà connu une première étape en 2002. Les modes volontaires de règlement des différends dont la médiation, sont appelés à prendre une plus grande place dans le code et dans la pratique du droit au Québec.

16h50 - Débat et Clôture

Maître Thierry BONNET, Président de la Commission Internationale du Barreau de Lyon (CIBLY).

Lieu:

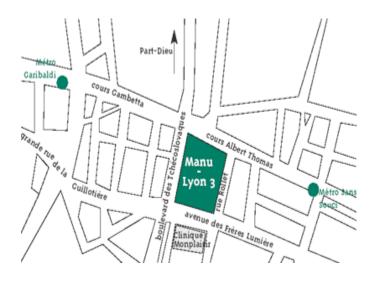
Université Jean Moulin Lyon 3

Manufacture des Tabacs Amphithéâtre Malraux Rue Rollet - 69008 Lyon

Accès en transports en commun

Métro : ligne D, arrêt le plus proche "Sans Souci"

Bus : lignes 9, 36, 69, 23 arrêt manufacture des Tabacs



Validation au titre de la formation continue des Avocats 7 heures









23 èmes Entretiens Centre Jacques Cartier

A vos MARC!

modes alternatifs de règlement des conflits

Vendredi 19 novembre 2010 de 9 h 00 à 17 h 30

Université Jean Moulin Lyon 3 - Manufacture des Tabacs Amphithéâtre Malraux - Rue Rollet 69008 Lyo
Données personnelles (un formulaire par personne)
Nom
Prénom
Titre
Affiliation (Entreprise, organisme ou Université)
Fonction
Adresse
Code postal
Pays
Tél
Fax
Mail
Frais d'inscription : 60 €
Elèves-avocats, étudiants, doctorants : gratuit Un chèque de € (uniquement compensable en France et libellé à l'ordre du Centre Jacques Cartier)
Un bon de commande (pour paiement sur facture)
Paiement par virement bancaire sur le compte suivant : Banque 20041 Indicatif 01007 N°compte 1586593F038 Clé 41
La Banque Postale – Centre Financier de Lyon
IBAN : FR 39 20041 01007 1586593F038 41

BIC-Identifiant international de l'établissement : PSSTFRPPLYO

Merci de spécifier sur l'ordre de virement les mentions EJC 2010/23 suivi du nom du participant inscrit. L'inscription ne pourra être prise en compte qu'accom pagnée de l'une de ces pièces. Conditions d'annulation : toute inscription non annulée par écrit au plus tard le 30 octobre 2010 ne pourra être remboursée.

Formulaire d'inscription à retourner à :

Centre Jacques CARTIER - 26 Place Bellecour 69002 LYON Tel. 04 78 60 98 48 - Site www.centrejacquescartier.com Contact: contact@centrejacquescartier.com

La liste des hôtels de Lyon sur le site de l'Office de Tourisme de Lyon http://www.lyon-france.com